

21 avr 2023 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 21 avril 2023](#)

Modification de diverses lois modifiant le département de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à modifier diverses lois afin de rendre le département de la Justice plus humain, plus rapide et plus ferme.

Des modifications sont ainsi apportées aux lois et Codes suivants :

- Modifications de décrets et de lois relatifs aux cultes et aux organisations non confessionnelles reconnues
 - remplacement de la référence désuète au ministre des Cultes par une référence au ministre de la Justice
 - modifications destinées à simplifier certaines procédures administratives et à permettre une délégation de la signature
- Modifications du Code d'instruction criminelle
 - modification pour donner suite à l'arrêt *Aygün c. Belgique* de la Cour européenne des droits de l'Homme
 - ajout à la « liste des écoutes » des infractions de voyeurisme et de diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel
 - instauration d'un ordre de paiement suite au non-paiement d'une proposition de transaction
- Modification du Code judiciaire
 - optimisation de la procédure en référé dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles numériques
- Modifications de la loi sur la détention préventive
 - adaptation des motifs pour lesquels un mandat d'arrêt peut être ordonné
 - retour à des contrôles mensuels du maintien de la détention préventive
- Modification de la loi-programme
 - modification afin que l'ensemble des tests d'âge d'un mineur étranger non accompagné soient désormais

payés par le service des Tutelles

- ajout de la précision que le tuteur n'est pas tenu de supporter les frais engendrés dans l'exercice de la tutelle
- Dispositions de modification de différentes lois en matière d'exécution des peines
 - dispositions qui concernent notamment les modalités d'exécution de la peine, la surveillance électronique et l'affinement de l'entrée en vigueur progressive de la loi relative au statut juridique externe

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be